

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

DOSSIER : 2007-033

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
800, Square Victoria, 22^e étage, Montréal
(Québec) H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.

GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.,
1304, rue Green, bur. 301, Montréal
(Québec) H3Z 2B1

et

**SOCIÉTÉ DE GESTION DE FORTUNE
TRIGLOBAL INC.,** 2000, rue Peel, bur. 540,
Montréal (Québec) H3A 2W5

et

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS, 243,
rue Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et

ANNA PAPATHANASIOU, 5206, rue
Ponsard, Montréal (Québec) H3W 2A8

et

FRANCO MIGNACCA, 8227, rue Benjamin
Franklin, Montréal (Québec) H1E 6W2

et

JOSEPH JEKKEL, 08, Sydney-Cunningham, Beaconsfield (Québec) H9W 6E4

et

PNB MANAGEMENT INC., 518-3551, boul St-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

MARIO BRIGHT, 518-3551, boul St-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

FOCUS MANAGEMENT INC., P.O. Box 30440, Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman Island, BWI

et

IVEST FUND LTD., The British Colonial Center of Commerce, One Bay Street, suite 400, P.O. Box N-3935, Nassau

et

KEVIN COOMBES, P.O. Box 30440, Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman Island, BWI

et

3769682 CANADA INC., 1304, rue Green, bur. 301, Montréal (Québec) H3Z 2B1

INTIMÉS

et

INTERACTIVE BROKERS, 1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6

et

BANQUE CIBC, 1155, Boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 3Z4

et

GROUPE FINANCIER BANQUE TD, 500, rue St-Jacques, 12^{ième} étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1 et 1289, av. Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4

et

BNP PARIBAS (CANADA), 1981, av. McGill College, Montréal (Québec) H3A 2W8

et

JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC., Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, Tour de la Banque Nationale, 600, rue de la Gauchetière ouest, Bureau 1900, Montréal (Québec) H3B 4L8

MISES EN CAUSE

AVIS D'AUDIENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 (3°) DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (L.R.Q., c. A-33.2) ET DE L'ARTICLE 250, 2^E ALINÉA DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC (L.R.Q., CHAP. V-1.1)

Soyez avisé que l'Autorité des marchés financiers a, le 14 novembre 2008, saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage dans le dossier en titre, le tout tel qu'il appert de la copie conforme de la demande de l'Autorité qui est jointe en annexe du présent avis.

Prenez note que le Bureau a permis à l'Autorité des marchés financiers de procéder à un mode spécial de signification de la demande et du présent avis d'audience par voie de communiqué de presse de l'Autorité, pour les intimés suivants :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Anna Papathanasiou;
- Mario Bright; et
- Kevin Coombes.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières tiendra une audience le **2 décembre 2008**, à 9 h 30, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René Lévesque ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Veuillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.3.], toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Fait à Montréal, le 14 novembre 2008.

*Copie conforme à
l'original signé par
Cathy Jalbert*

M^e Cathy Jalbert, conseillère juridique